

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
L'OFFRE DE SERVICE NUMERIQUE POUR L'APPLICATION DE
GESTION DU CONTINGENT DE LOGEMENTS**

« PELEHAS MODE WEB »

N°

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

**La Métropole Aix-Marseille-Provence
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE**

représenté par

Sa Présidente ou son représentant

ci-après désigné

« la Métropole »

ET

La Commune, CCAS,
CIAS de

sis

.....
.....

représentée par

**Son Maire, Président,
Madame/Monsieur**
dûment habilité par délibération n° en
date du,

ci-après désigné

« La Commune, CCAS, CIAS »

Par délibération n° IVIS-016-14763/23/BM en date du 12 octobre 2023, la Métropole a adopté le dispositif de mise à disposition, pour les communes volontaires, une offre de service numérique dénommée « Pelehas mode web » permettant de gérer le contingent de logement social sur le territoire de la Métropole.

Après quelques mois de déploiement, le présent avenant a pour objet de présenter les aménagements que le dispositif requiert :

En premier lieu par l'ouverture de l'offre de service aux centres communaux ou intercommunaux d'action sociale des communes membres (CCAS et CIAS).

La convention initiale ouvrait exclusivement aux communes la possibilité d'adhérer à cette offre. Or, certaines d'entre elles ont choisi de déléguer la gestion de l'habitat social à leur Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale (CCAS ou CIAS). Il apparaît donc nécessaire d'élargir le périmètre de l'offre numérique « Pelehas mode web » afin de permettre également l'accès ces structures.

Ensuite, par l'introduction de prestations complémentaires dans l'offre de service : en effet certaines communes sollicitent la possibilité d'assurer des formations dédiées complémentaires ou des reprises de données spécifiques. La nouvelle grille tarifaire et la nouvelle convention tiennent compte de ces nouveaux besoins.

Enfin, par des ajustements de la grille tarifaire : une participation financière est apportée par les communes pour couvrir le coût des moyens techniques et humains mobilisés pour délivrer ce service. L'équation financière initiale tenait compte des coûts de mise en service alors que certaines communes n'ont pas besoin de ces prestations d'initialisation.

Ainsi, les communes déjà utilisatrices du logiciel Pelehas, que ce soit via la Métropole ou dans le cadre d'un contrat direct avec l'éditeur, bénéficieront d'une exonération des frais d'initialisation (setup) et de mise en œuvre. La nouvelle grille permet d'écarter ces coûts dans ce cas. Par ailleurs, compte tenu du nombre d'adhérents, les coûts des formations ont pu être revus à la baisse. Sur ce point aussi la nouvelle grille tarifaire a été ajustée.

Il est précisé que la grille tarifaire s'applique uniformément à chaque commune utilisatrice, quel que soit l'organisme signataire de la convention (commune, CCAS ou CIAS).

Le présent avenant a pour objet d'introduire ces ajustements.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre de la Convention de mise à disposition de l'offre de service numérique pour l'application de gestion du contingent de logements « Pelehas mode web » délibérée le 12 octobre 2023 (délibération n°IVIS-016-14763/23/BM), seules les communes pouvaient conventionner avec la Métropole.

Par cet avenant, l'offre de service numérique dénommée « Pelehas mode web » est étendue aux **Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS)**.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DES ARTICLES DE LA CONVENTION

Article 1 - Objet

L'article 1 est modifié de la façon suivante : L'objet de la présente convention est de définir les conditions générales de mise à disposition à **la Commune, Centre Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale** de l'offre de services « Pelehas *mode web* » sous la responsabilité **de la Métropole** et leur impact financier.

Article 6 – Conditions financières

L'article 6 est modifié de la façon suivante : L'objet de la facturation porte sur les dépenses réalisées par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en œuvre, le paramétrage, la mise en service et le maintien en condition opérationnelle de l'application Pelehas pour la commune.

Les modalités de calcul

Les tarifs sont basés sur une mutualisation des coûts directs et des coûts d'exploitation entre les différents utilisateurs de la solution (commune et besoins propres à la Métropole)
La tarification distingue la première année dite année d'installation qui doit tenir compte de toutes les prestations initiales de paramétrage, des autres années où seules les prestations récurrentes d'exploitation et de maintenance sont prises en comptes (la première année intègre les coûts récurrents).

Un tarif d'initialisation par strate de ville pour l'année d'installation comprenant :

- Un coût de setup
- Un coût fixe par strate de ville
- Un coût proportionnel à la population de la commune

Un tarif pour les années suivantes comprenant :

- Un coût fixe par strate de ville
- Un coût proportionnel à la population de la commune

Pour les communes de strates supérieures à 100 000 habitants, le chiffrage de l'offre de service est fait sur la base d'un coût fixe et non sur un coût par habitant

Les tarifs précis pour chaque commune sont indiqués dans l'annexe Numéro 1 de la présente convention : "Fiche financière-Pelehas-mode web".

Facturation du Setup :

Le coût du Setup ne sera pas facturé pour les communes déjà utilisatrices du logiciel Pelehas via la Métropole.

Le coût du Setup ne sera pas facturé pour les communes déjà utilisatrices du logiciel Pelehas dans le cadre d'un contrat direct avec l'éditeur et souhaitant rejoindre l'offre de la Métropole.

Pour toutes demandes ou développements spécifiques, une refacturation intégrale des coûts engagés par la métropole sera répercutée à la commune, éventuellement au prorata des communes effectuant une demande commune.

Toutes les pièces justificatives correspondant aux décomptes produits, conformément à la liste des pièces justificatives prévue en annexe à l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales devront être tenues à la disposition de **la Commune** et conservées par **la Métropole** dans les conditions réglementaires.

Pour l'année de mise en service de la solution, le calcul des sommes dues sera effectué au prorata temporis, de la date signature du PV de mise en service au 31/12 de cette même année.

Révision de prix

La tarification pourra être révisée annuellement en fonction de la variation des coûts constatés sur les marchés passés par la Métropole pour la solution **PELEHAS**, et/ou du nombre de communes ayant adhérees à cette offre.

Un avenant serait alors pris pour appliquer la révision du tarif de l'offre de service.

Article 12 - Règlement Général de Sécurité (RGS)

La phrase suivante "Ainsi, tous les télé-services créés dans le cadre de cette convention devront être homologués par la Métropole" est remplacée par "Ainsi, tous les télé-services créés dans le cadre de cette convention devront être homologués par la **Métropole** conjointement avec la **Commune, CCAS, CIAS**".

Tous les articles

Est ajoutée la mention « **CCAS, CIAS** » après « **la Commune** » dans chacun des articles de la Convention mentionnant le co-soussigné.

ARTICLE 3 – NOUVELLES ANNEXES

L'annexe n°1 "**Fiche financière**" et l'annexe n°2 **Fiche description de l'offre de service – « PELEHAS MODE WEB »** jointes à la Convention initiale sont annulées et remplacées par de nouvelles annexes n°1 Fiche Financière et n°2 **Fiche description de l'offre de service – « PELEHAS MODE WEB »** jointes à cet avenant

Fait àLe

Pour **la Commune, CCAS, CIAS de**

Pour **la Métropole Aix-Marseille
Provence**

Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Parcours usager

Le Maire, le
Président

Arnaud MERCIER

Fiche financière Métrostore - Pelehas - Tarifs TTC 2025

Base de calcul - Coût par habitant (1) 0,01

				Année 1 TTC				Années suivantes TTC			
Strates	Code INSEE Commune	Nom de la commune	Population INSEE totale 2020	Setup	Coût fixe	Coût proportionnel à la population (1)	Coût Total	Coût fixe	Coût proportionnel à la population (1)	Coût Total	
de 0 à 2 999	13090	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	128	1 000,00 €	500,00 €	1,28 €	1 501,28 €	500,00 €	1,28 €	501,28 €	
de 0 à 2 999	13093	SAINT-ESTEVE-JANSON	389	1 000,00 €	500,00 €	3,89 €	1 503,89 €	500,00 €	3,89 €	503,89 €	
de 0 à 2 999	13008	AURONS	567	1 000,00 €	500,00 €	5,67 €	1 505,67 €	500,00 €	5,67 €	505,67 €	
de 0 à 2 999	13012	BEAURECUEIL	636	1 000,00 €	500,00 €	6,36 €	1 506,36 €	500,00 €	6,36 €	506,36 €	
de 0 à 2 999	13009	BARBEN	878	1 000,00 €	500,00 €	8,78 €	1 508,78 €	500,00 €	8,78 €	508,78 €	
de 0 à 2 999	13099	SAINT-PAUL-LES-DURANCE	888	1 000,00 €	500,00 €	8,88 €	1 508,88 €	500,00 €	8,88 €	508,88 €	
de 0 à 2 999	13111	VAUVENARGUES	1 033	1 000,00 €	500,00 €	10,33 €	1 510,33 €	500,00 €	10,33 €	510,33 €	
de 0 à 2 999	13095	SAINT-MARC-JAUMEGARDE	1 293	1 000,00 €	500,00 €	12,93 €	1 512,93 €	500,00 €	12,93 €	512,93 €	
de 0 à 2 999	13029	CORNILLON-CONFoux	1 395	1 000,00 €	500,00 €	13,95 €	1 513,95 €	500,00 €	13,95 €	513,95 €	
de 0 à 2 999	13115	VERNEGUES	1 882	1 000,00 €	500,00 €	18,82 €	1 518,82 €	500,00 €	18,82 €	518,82 €	
de 0 à 2 999	13079	PUYLOUBIER	1 895	1 000,00 €	500,00 €	18,95 €	1 518,95 €	500,00 €	18,95 €	518,95 €	
de 0 à 2 999	13013	BELCODENE	1 932	1 000,00 €	500,00 €	19,32 €	1 519,32 €	500,00 €	19,32 €	519,32 €	
de 0 à 2 999	13049	LANANON	2 046	1 000,00 €	500,00 €	20,46 €	1 520,46 €	500,00 €	20,46 €	520,46 €	
de 0 à 2 999	13020	CADOLIVE	2 205	1 000,00 €	500,00 €	22,05 €	1 522,05 €	500,00 €	22,05 €	522,05 €	
de 0 à 2 999	13025	CHATEAUNEUF-LE-ROUGE	2 307	1 000,00 €	500,00 €	23,07 €	1 523,07 €	500,00 €	23,07 €	523,07 €	
de 0 à 2 999	13109	THOLONET	2 362	1 000,00 €	500,00 €	23,62 €	1 523,62 €	500,00 €	23,62 €	523,62 €	
de 0 à 2 999	13003	ALLEINS	2 562	1 000,00 €	500,00 €	25,62 €	1 525,62 €	500,00 €	25,62 €	525,62 €	
de 0 à 2 999	13024	CHARLEVAL	2 736	1 000,00 €	500,00 €	27,36 €	1 527,36 €	500,00 €	27,36 €	527,36 €	
de 3 000 à 4 999	13101	SAINT-SAVOURNIN	3 417	1 300,00 €	600,00 €	34,17 €	1 934,17 €	600,00 €	34,17 €	634,17 €	
de 3 000 à 4 999	13031	DESTROUSSE	3 545	1 300,00 €	600,00 €	35,45 €	1 935,45 €	600,00 €	35,45 €	635,45 €	
de 3 000 à 4 999	13072	PEYNIER	3 612	1 300,00 €	600,00 €	36,12 €	1 936,12 €	600,00 €	36,12 €	636,12 €	
de 3 000 à 4 999	13118	COUDOUX	3 816	1 300,00 €	600,00 €	38,16 €	1 938,16 €	600,00 €	38,16 €	638,16 €	
de 3 000 à 4 999	13059	MEYRARGUES	3 857	1 300,00 €	600,00 €	38,57 €	1 938,57 €	600,00 €	38,57 €	638,57 €	
de 3 000 à 4 999	13046	GREASQUE	4 309	1 300,00 €	600,00 €	43,09 €	1 943,09 €	600,00 €	43,09 €	643,09 €	
de 3 000 à 4 999	13048	JOUQUES	4 510	1 300,00 €	600,00 €	45,10 €	1 945,10 €	600,00 €	45,10 €	645,10 €	
de 3 000 à 4 999	13062	MIMET	4 560	1 300,00 €	600,00 €	45,60 €	1 945,60 €	600,00 €	45,60 €	645,60 €	
de 3 000 à 4 999	13023	CEYRESTE	4 676	1 300,00 €	600,00 €	46,76 €	1 946,76 €	600,00 €	46,76 €	646,76 €	
de 3 000 à 4 999	13082	ROGNES	4 862	1 300,00 €	600,00 €	48,62 €	1 948,62 €	600,00 €	48,62 €	648,62 €	
de 3 000 à 4 999	13087	ROUSSET	4 971	1 300,00 €	600,00 €	49,71 €	1 949,71 €	600,00 €	49,71 €	649,71 €	
de 5 000 à 9 999	13030	CUGES-LES-PINS	5 134	2 000,00 €	800,00 €	51,34 €	2 851,34 €	800,00 €	51,34 €	851,34 €	
de 5 000 à 9 999	13088	ROVE	5 172	2 000,00 €	800,00 €	51,72 €	2 851,72 €	800,00 €	51,72 €	851,72 €	
de 5 000 à 9 999	13074	PEYROLLES-EN-PROVENCE	5 194	2 000,00 €	800,00 €	51,94 €	2 851,94 €	800,00 €	51,94 €	851,94 €	
de 5 000 à 9 999	13044	GRANS	5 200	2 000,00 €	800,00 €	52,00 €	2 852,00 €	800,00 €	52,00 €	852,00 €	
de 5 000 à 9 999	13084	ROQUE-D'ANTHERON	5 563	2 000,00 €	800,00 €	55,63 €	2 855,63 €	800,00 €	55,63 €	855,63 €	
de 5 000 à 9 999	13073	PEYPIN	5 570	2 000,00 €	800,00 €	55,70 €	2 855,70 €	800,00 €	55,70 €	855,70 €	
de 5 000 à 9 999	13033	ENSUES-LA-REDONNE	5 576	2 000,00 €	800,00 €	55,76 €	2 855,76 €	800,00 €	55,76 €	855,76 €	
de 5 000 à 9 999	13114	VENTABREN	5 604	2 000,00 €	800,00 €	56,04 €	2 856,04 €	800,00 €	56,04 €	856,04 €	
de 5 000 à 9 999	83120	SAINT-ZACHARIE	5 682	2 000,00 €	800,00 €	56,82 €	2 856,82 €	800,00 €	56,82 €	856,82 €	
de 5 000 à 9 999	13107	SIMIANE-COLLONGUE	5 687	2 000,00 €	800,00 €	56,87 €	2 856,87 €	800,00 €	56,87 €	856,87 €	
de 5 000 à 9 999	13091	SAINT-CANNAT	5 749	2 000,00 €	800,00 €	57,49 €	2 857,49 €	800,00 €	57,49 €	857,49 €	
de 5 000 à 9 999	13060	MEYREUIL	5 756	2 000,00 €	800,00 €	57,56 €	2 857,56 €	800,00 €	57,56 €	857,56 €	
de 5 000 à 9 999	13085	ROQUEFORT-LA-BEDOULE	5 759	2 000,00 €	800,00 €	57,59 €	2 857,59 €	800,00 €	57,59 €	857,59 €	
de 5 000 à 9 999	13080	PUY-SAINTE-REPARADE	5 811	2 000,00 €	800,00 €	58,11 €	2 858,11 €	800,00 €	58,11 €	858,11 €	
de 5 000 à 9 999	13098	SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	5 947	2 000,00 €	800,00 €	59,47 €	2 859,47 €	800,00 €	59,47 €	859,47 €	
de 5 000 à 9 999	13021	CARRY-LE-ROUET	5 951	2 000,00 €	800,00 €	59,51 €	2 859,51 €	800,00 €	59,51 €	859,51 €	
de 5 000 à 9 999	13053	MALLEMORT	6 132	2 000,00 €	800,00 €	61,32 €	2 861,32 €	800,00 €	61,32 €	861,32 €	
de 5 000 à 9 999	13016	BOUILLADISSE	6 275	2 000,00 €	800,00 €	62,75 €	2 862,75 €	800,00 €	62,75 €	862,75 €	
de 5 000 à 9 999	13070	PENNE-SUR-HUVEAUNE	6 495	2 000,00 €	800,00 €	64,95 €	2 864,95 €	800,00 €	64,95 €	864,95 €	
de 5 000 à 9 999	13042	GEMENOS	6 626	2 000,00 €	800,00 €	66,26 €	2 866,26 €	800,00 €	66,26 €	866,26 €	
de 5 000 à 9 999	13119	CARNOUX-EN-PROVENCE	6 683	2 000,00 €	800,00 €	66,83 €	2 866,83 €	800,00 €	66,83 €	866,83 €	
de 5 000 à 9 999	13102	SAINT-VICTOIRET	6 684	2 000,00 €	800,00 €	66,84 €	2 866,84 €	800,00 €	66,84 €	866,84 €	

		Année 1 TTC						Années suivantes TTC			
Strates	Code INSEE Commune	Nom de la commune	Population INSEE totale 2020	Setup	Coût fixe	Coût proportionnel à la population (1)	Coût Total	Coût fixe	Coût proportionnel à la population (1)	Coût Total	
de 5 000 à 9 999	13105	SENAS	7 052	2 000,00 €	800,00 €	70,52 €	2 870,52 €	800,00 €	70,52 €	870,52 €	
de 5 000 à 9 999	13035	EYGUIERES	7 176	2 000,00 €	800,00 €	71,76 €	2 871,76 €	800,00 €	71,76 €	871,76 €	
de 5 000 à 9 999	13022	CASSIS	7 250	2 000,00 €	800,00 €	72,50 €	2 872,50 €	800,00 €	72,50 €	872,50 €	
de 5 000 à 9 999	13104	SAUSSET-LES-PINS	7 712	2 000,00 €	800,00 €	77,12 €	2 877,12 €	800,00 €	77,12 €	877,12 €	
de 5 000 à 9 999	13032	EGUILLES	7 996	2 000,00 €	800,00 €	79,96 €	2 879,96 €	800,00 €	79,96 €	879,96 €	
de 5 000 à 9 999	13078	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	8 533	2 000,00 €	800,00 €	85,33 €	2 885,33 €	800,00 €	85,33 €	885,33 €	
de 5 000 à 9 999	13113	VENELLES	8 568	2 000,00 €	800,00 €	85,68 €	2 885,68 €	800,00 €	85,68 €	885,68 €	
de 5 000 à 9 999	13037	FARE-LES-OLIVIERS	8 574	2 000,00 €	800,00 €	85,74 €	2 885,74 €	800,00 €	85,74 €	885,74 €	
de 5 000 à 9 999	13092	SAINT-CHAMAS	8 699	2 000,00 €	800,00 €	86,99 €	2 886,99 €	800,00 €	86,99 €	886,99 €	
de 5 000 à 9 999	13112	VELAUX	8 842	2 000,00 €	800,00 €	88,42 €	2 888,42 €	800,00 €	88,42 €	888,42 €	
de 5 000 à 9 999	13051	LANCON-PROVENCE	9 075	2 000,00 €	800,00 €	90,75 €	2 890,75 €	800,00 €	90,75 €	890,75 €	
de 5 000 à 9 999	13086	ROQUEVAIRE	9 145	2 000,00 €	800,00 €	91,45 €	2 891,45 €	800,00 €	91,45 €	891,45 €	
de 5 000 à 9 999	13043	GIGNAC-LA-NERTHE	9 409	2 000,00 €	800,00 €	94,09 €	2 894,09 €	800,00 €	94,09 €	894,09 €	
de 5 000 à 9 999	13050	LAMBESC	9 919	2 000,00 €	800,00 €	99,19 €	2 899,19 €	800,00 €	99,19 €	899,19 €	
de 10 000 à 19 999	13019	CABRIES	10 080	3 000,00 €	1 300,00 €	100,80 €	4 400,80 €	1 300,00 €	100,80 €	1 400,80 €	
de 10 000 à 19 999	13040	FUVEAU	10 338	3 000,00 €	1 300,00 €	103,38 €	4 403,38 €	1 300,00 €	103,38 €	1 403,38 €	
de 10 000 à 19 999	13069	PELISSANNE	10 603	3 000,00 €	1 300,00 €	106,03 €	4 406,03 €	1 300,00 €	106,03 €	1 406,03 €	
de 10 000 à 19 999	13110	TRETS	10 775	3 000,00 €	1 300,00 €	107,75 €	4 407,75 €	1 300,00 €	107,75 €	1 407,75 €	
de 10 000 à 19 999	13075	PLAN-DE-CUQUES	11 044	3 000,00 €	1 300,00 €	110,44 €	4 410,44 €	1 300,00 €	110,44 €	1 410,44 €	
de 10 000 à 19 999	13106	SEPTEMES-LES-VALLONS	11 094	3 000,00 €	1 300,00 €	110,94 €	4 410,94 €	1 300,00 €	110,94 €	1 410,94 €	
de 10 000 à 19 999	13007	AURIOL	12 084	3 000,00 €	1 300,00 €	120,84 €	4 420,84 €	1 300,00 €	120,84 €	1 420,84 €	
de 10 000 à 19 999	13081	ROGNAC	12 330	3 000,00 €	1 300,00 €	123,30 €	4 423,30 €	1 300,00 €	123,30 €	1 423,30 €	
de 10 000 à 19 999	13014	BERRE-L'ETANG	13 563	3 000,00 €	1 300,00 €	135,63 €	4 435,63 €	1 300,00 €	135,63 €	1 435,63 €	
de 10 000 à 19 999	13015	BOUC-BEL-AIR	14 946	3 000,00 €	1 300,00 €	149,46 €	4 449,46 €	1 300,00 €	149,46 €	1 449,46 €	
de 10 000 à 19 999	13039	FOS-SUR-MER	15 654	3 000,00 €	1 300,00 €	156,54 €	4 456,54 €	1 300,00 €	156,54 €	1 456,54 €	
de 10 000 à 19 999	13077	PORT-DE-BOUC	16 638	3 000,00 €	1 300,00 €	166,38 €	4 466,38 €	1 300,00 €	166,38 €	1 466,38 €	
de 10 000 à 19 999	13026	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	16 920	3 000,00 €	1 300,00 €	169,20 €	4 469,20 €	1 300,00 €	169,20 €	1 469,20 €	
de 20 000 à 29 999	84089	PERTUIS	20 730	3 800,00 €	1 800,00 €	207,30 €	5 807,30 €	1 800,00 €	207,30 €	2 007,30 €	
de 20 000 à 29 999	13041	GARDANNE	21 143	3 800,00 €	1 800,00 €	211,43 €	5 811,43 €	1 800,00 €	211,43 €	2 011,43 €	
de 20 000 à 29 999	13071	PENNES-MIRABEAU	21 321	3 800,00 €	1 800,00 €	213,21 €	5 813,21 €	1 800,00 €	213,21 €	2 013,21 €	
de 20 000 à 29 999	13002	ALLAUCH	21 394	3 800,00 €	1 800,00 €	213,94 €	5 813,94 €	1 800,00 €	213,94 €	2 013,94 €	
de 20 000 à 29 999	13063	MIRAMAS	26 827	3 800,00 €	1 800,00 €	268,27 €	5 868,27 €	1 800,00 €	268,27 €	2 068,27 €	
de 30 000 à 49 999	13054	MARIGNANE	33 162	4 600,00 €	2 400,00 €	331,62 €	7 331,62 €	2 400,00 €	331,62 €	2 731,62 €	
de 30 000 à 49 999	13117	VITROLLES	33 650	4 600,00 €	2 400,00 €	336,50 €	7 336,50 €	2 400,00 €	336,50 €	2 736,50 €	
de 30 000 à 49 999	13028	CIOTAT	35 563	4 600,00 €	2 400,00 €	355,63 €	7 355,63 €	2 400,00 €	355,63 €	2 755,63 €	
de 30 000 à 49 999	13047	ISTRES	43 817	4 600,00 €	2 400,00 €	438,17 €	7 438,17 €	2 400,00 €	438,17 €	2 838,17 €	
de 30 000 à 49 999	13103	SALON-DE-PROVENCE	46 110	4 600,00 €	2 400,00 €	461,10 €	7 461,10 €	2 400,00 €	461,10 €	2 861,10 €	
de 30 000 à 49 999	13005	AUBAGNE	46 621	4 600,00 €	2 400,00 €	466,21 €	7 466,21 €	2 400,00 €	466,21 €	2 866,21 €	
de 30 000 à 49 999	13056	MARTIGUES	48 656	4 600,00 €	2 400,00 €	486,56 €	7 486,56 €	2 400,00 €	486,56 €	2 886,56 €	
de 100 000 à 200 000	13001	AIX-EN-PROVENCE	145 676	9 000,00 €	7 000,00 €		16 000,00 €	7 000,00 €		7 000,00 €	
> à 200 000	13055	MARSEILLE	869 815	24 000,00 €	18 000,00 €		42 000,00 €	18 000,00 €		18 000,00 €	

Journée de formation sur site complémentaire	1 150 € TTC
demi Journée de formation à distance complémentaire	480 € TTC
Reprise de données spécifiques Hors Setup (sur étude et validation)	1 800 € TTC

coût de setup à zéro pour les villes utilisatrices du logiciel Pelehas

FICHE DESCRIPTION DE L'OFFRE DE SERVICE

« PELEHAS mode web »

« Logiciel mutualisé de demande de logements Sociaux »

Description générale du service :

PELEHAS est un outil de rapprochement et de gestion des offres et demandes de logement sociaux en lien avec le Système National d'Enregistrement (SNE).

La Métropole propose, pour les communes volontaires ou autres organismes gérant des logements sociaux comme les CCAS, CIAS, etc. qu'on nommera ci-après "bénéficiaires" la mutualisation de cet outil devenu indispensable afin de répondre aux obligations réglementaires en constantes évolutions dans le domaine du logement social.

Détails du service, des fonctionnalités :

- Enregistrement de la demande de logement social pour les guichets enregistreurs (avec attribution du numéro unique)
- Gestion administrative du dossier de demande de logement social pour les guichets enregistreurs
- Suivi des garanties d'emprunt
- Cotation de la demande de logement
- Recherche de candidats pour la désignation en vue de commissions d'attribution des bailleurs
- Suivi des propositions et attributions de logements sociaux
- Gestion du contingent de logement du parc social
- Gestion des dossiers de relogement

Le Setup comprend :

- 3 journées de formation pour l'équipe projet
- Récupération des informations des demandes au niveau du SNE
- Récupération des logements sociaux à partir du fichier RPLS
- Reprise de données complémentaires communales de type « observations » sur fiche demandeur
- Une assistance au démarrage
- L'installation du certificat du guichet SNE

Pour les bénéficiaires déjà utilisateurs de Pelehas (Tarif à zéro sur le Setup)

- Récupération des informations des demandes au niveau du SNE
- Récupération des logements sociaux à partir du fichier RPLS
- Reprise de données complémentaires communales de type « observations » sur fiche demandeur
- Une assistance au démarrage

- L'achat du certificat permettant l'échange avec le guichet enregistreur du SNE est à la charge du bénéficiaire.

Modalité de l'hébergement

- Hébergement sur une base de données mutualisée chez l'éditeur
- Cloisonnement et confidentialité des données
 - o Les données privées de chaque bénéficiaire sont cloisonnées et non accessibles aux autres collectivités
 - o La confidentialité des données est assurée par le paramétrage défini en accord avec chaque collectivité pour ses données propres
 - o Le paramétrage permet de limiter la circulation des informations entre les Mairies de secteur si commune concernée

- Les services de la Mairie centrale garderont la pleine visibilité si commune concernée
- Les données des bénéficiaires ne peuvent être utilisées sans le
- La solution logicielle intègre un requêteur permettant aux bénéficiaires d'exporter l'ensemble de leurs données lorsqu'elles en ont le besoin.
- Un client lourd pourra être installé sur des postes du bénéficiaire pour le paramétrage des modèles de documents spécifiques

Condition de la maintenance

La Métropole adhère au service d'un éditeur de logiciel informatique qui fournit 2 niveaux de maintenance :

- Maintenance corrective et réglementaire assurée directement par l'éditeur
 - Les bénéficiaires désignent un correspondant technique seul habilité à solliciter l'éditeur aux horaires d'ouverture et conditions de l'éditeur
- Maintenance évolutive
 - Pilotée par le groupe de correspondants PELEHAS animé par la Métropole

Intitulé	Description
Offre Standard	Offre de service sur une année reconductible

Image d'illustration :



Interlocuteur pour la Direction :

Pôle /Direction : Pôle Numérique / Direction Projets Numériques et Géomatiques

Nom / Prénom : Anne Corinne GIRAUD

Téléphone : 06 32 87 13 05

Mail : anne-corinne.giraud@ampmetropole.fr

Offre tarifaire :

- Comprise dans la fiche financière de l'offre de service

Modèle contractuel / juridique

- Accès via convention dédiée : Oui ☒ Non ☐
- Accès libre : Oui ☐ Non ☒

Disponibilité du service :

Le service est-il en production pour les bénéficiaires :

Oui ☒ Non ☐

Le service est-il disponible pour de nouveaux bénéficiaires :

Oui ☒ Non ☐

(Pour les nouveaux bénéficiaires qui souhaiteraient souscrire)